Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-17_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 9 février2026

Rapporteur: M. LAPORTE

**n°17-2026**

**RUE PIERRE ET MARIE CURIE**
**CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS POUR L'INSTALLATION DES OUVRAGES ELECTRIQUES SUR LES PARCELLES COMMUNALES BW 43 ET BW 92**

## DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Considérant les travaux à réaliser sur les parcelles communales BW 43 et BW 92, sises rue Pierre et Marie Curie afin de permettre le raccordement électrique de la parcelle BW 109 au réseau existant,
Considérant qu'il convient de formaliser ce droit de servitude par une convention entre la commune et la société ENEDIS,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Pascal LAPORTE, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à la transition écologique et au cadre de vie,
Après en avoir délibéré,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Présents | 26 | Pouvoirs | 7 | Votants | 33 | Absent | 0 |
| Voix pour | 33 | Voix contre | | Abstention | | | |

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude, ainsi que sa réitération éventuelle, avec ENEDIS relative aux parcelles BW 43 et BW 92, sises rue Pierre et Marie Curie ainsi que tout autre document s'y rapportant.

**DIT** que la servitude est consentie à titre gratuit.

**PRECISE** que la convention sera authentifiée par acte notarié, aux frais de la société ENEDIS.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié en vue de sa publication au service de la publicité foncière, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

| Le Maire | Le secrétaire de séance |
|---|---|
| Ronan KERDRAON | Didier FLAGEUL |

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260209-17_2026-DE